

Avis voté en plénière du 27 janvier 2015

La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé

Déclaration du groupe de la CFTC

À un moment où les dépenses de santé sont en croissance forte, liée au vieillissement de la population, où les déséquilibres de prise en charge entre assurance maladie et complémentaires santé s'accroissent, les dispositifs médicaux représentent un enjeu important.

L'aspect très lucratif de la santé pour certains de ses acteurs, trop coûteux pour d'autres, appelle une attention et des exigences fortes.

Pour la CFTC ces dispositifs médicaux répondent, à des besoins parfois vitaux et représentent un mieux-être et l'alternative à l'hospitalisation source d'économie.

Ils couvrent un domaine très large à la mesure de la complexité de la question : du cœur artificiel, au pilotage par la pensée du siège roulant ou aux pansements, Les problématiques sont donc extrêmement diverses mais avec des interrogations communes : comment assurer un apport réel qui en justifie l'efficacité médicale et le prix ?

Parmi les préconisations qu'elle approuve, la CFTC estime impératif l'exigence d'un nombre d'essais cliniques ou de simulations suffisants et harmonisés entre les pays dans la refonte des normes européennes, ainsi que le renseignement obligatoire d'un registre des incidents ou le suivi des complications.

En effet, la longévité et la fiabilité des dispositifs médicaux ne peuvent pas vraiment être connues au départ. Le suivi est donc très important pour éviter les accidents ou que l'opinion publique soit alertée par des drames à répétition. Les professionnels de santé comme les patients doivent être associés et bénéficier de ces informations.

Pour la CFTC la formation est-très importante pour l'efficacité des thérapies et des dispositifs. Elle fait du patient un acteur de son traitement.

Le financement du coût des dispositifs médicaux et des pratiques de certains circuits de diffusion conduit à une prise en charge très forte et en croissance par les complémentaires santé. À défaut de nombreux patients renoncent faute de moyens suffisants.

Mais cette régulation suppose un arbitrage nécessaire, mais difficile, entre le risque pour un patient de ne pas avoir accès aux dispositifs médicaux, au progrès et le risque inflationniste ou la contrainte budgétaire.

En tout état de cause, les complémentaires santé (principal financeur) doivent être associées à cette régulation.

La place croissante des dispositifs médicaux dans le retour à domicile implique de résoudre la question de la répartition des charges entre les différents intervenants (hôpital, collectivités locales, assurances maladie et complémentaire...)

Cette évolution, comme le souligne l'avis suppose une meilleure information/formation des patients et de leurs proches, voire des médecins traitants.

Notre pays cherche de nouvelles activités de production. Il a des connaissances et un savoir-faire reconnus dans le domaine des dispositifs médicaux. Les propositions visant à prioriser la recherche mais surtout le développement sur ces dispositifs, ne serait-ce que par un financement des entreprises à la hauteur des enjeux se traduiraient pour la CFTC par la création d'emplois durables.

Le groupe CFTC a voté cet avis.